

## PROBLÈMES POSÉS PAR L'ÉVALUATION DU NOMBRE DES CHOMEURS EN MILIEU URBAIN EN AFRIQUE<sup>(1)</sup>

A. HAUSER

*Sociologue, chercheur à l'O.R.S.T.O.M.*

### Résumé

Les définitions internationales des chômeurs ne conviennent pas à l'Afrique, où l'on doit considérer comme chômeurs, en milieu urbain, tous ceux qui sont sans emploi et disponibles pour le travail.

Il est difficile de distinguer les chômeurs, même ainsi définis, des sous-employés des agglomérations urbaines (sous-emploi visible). Ceux-ci sont en général classés dans les recensements et les sondages comme travailleurs indépendants ou comme sans emploi ou même sans profession. Beaucoup de travailleurs indépendants se livrent pour leur propre compte à des activités commerciales et artisanales économiquement marginales et sont en réalité des « chômeurs déguisés ». Beaucoup de chômeurs exercent en fait des « petits métiers »; certains ont des activités de remplacement suffisamment rémunératrices pour devoir être considérés comme travailleurs indépendants.

Il est possible d'évaluer très approximativement le nombre de chômeurs urbains en dehors des périodes de recensement et de sondage. Une méthode consiste à déduire les travailleurs ayant un emploi, augmentés des personnes non disponibles pour exercer une activité professionnelle, du total de la population en âge de travailler. La communication contient quelques détails sur la méthode telle qu'elle a été appliquée au Dahomey.

Les études de prévision d'emploi donnent des indications hypothétiques sur le chômage. Une étude effectuée au Togo est donnée en exemple.

Le nombre des chômeurs ne doit pas être confondu avec celui des demandeurs d'emploi des services de la main-d'œuvre.

### Summary

The international definitions of unemployed do not pertain to Africa, where one must consider as unemployed, in urban centers, those who are without work and yet available for work.

Even under this definition, it is difficult to distinguish the unemployed worker from the assistant-workers of the urban centers (under-employment is visible). These are usually classed in the census-takings and surveys as independent workers or as without employment or even as without a trade. Many of the independent workers work for themselves in businesses and in handicraft jobs that are economically marginal and are thus in reality the "unemployed in disguise"; some of them have substitute jobs which pay enough for them to be classified as independent workers.

It is possible to evaluate very approximately the number of urban unemployed outside the periods of census takings and surveys. A method consists of subtracting the number of workers who have a job, plus the persons not available for work, from the total of the population old enough to work. In the paper there are some details of this method as it has been applied for Dahomey.

The studies of prevision of employment give hypothetical indications on unemployment. A study carried out in Togo is given as an example.

The number of unemployed should not be confused with the number of requests for work supplied by employment agencies.

(1) Nous employons le terme d'Afrique dans le sens d'Afrique subsaharienne.

En Afrique le chômage est un phénomène essentiellement urbain. La croissance des villes, due à l'exode rural et à l'expansion démographique, est plus rapide que leur développement économique et le nombre de personnes sans emploi y est en progression constante.

On considère comme chômeur, au sens strict, tout travailleur cherchant du travail par suite d'une rupture de contrat de travail, au sens large tout travailleur en quête d'emploi. Ces définitions internationales ne conviennent pas à l'Afrique, où il est beaucoup plus difficile de prouver sa volonté bien arrêtée de travailler que dans les pays économiquement développés : les occasions d'emploi y sont rares et le marché de l'emploi ne peut donc y être organisé efficacement (2). Aussi doit-on y considérer comme chômeurs, au sens très large, tous ceux qui sont sans emploi et disponibles pour le travail (3).

Dans les résultats des recensements et des sondages démographiques le terme de chômeur, lorsqu'il figure, est pris dans son acception la plus stricte : personne ayant déjà exercé un métier, n'en ayant pas actuellement et cherchant du travail. En général c'est le terme de « sans emploi » qui est utilisé dans ce sens restrictif. Tous ceux qui n'ont jamais eu d'emploi mais qui sont en âge de travailler, et aptes au travail, qu'ils soient ou non à la recherche d'un premier emploi, sont exclus de cette catégorie et classés dans la catégorie des « sans profession » ou « inactifs » (4).

Notre définition des chômeurs comprend à la fois les « sans emploi » et les « sans profession » disponibles pour le travail (5). En Afrique la déclaration de profession des recensements et des sondages démographiques ne permet qu'une connaissance très approximative du nombre des chômeurs au sens le plus strict : un certain nombre d'enquêtés classés comme « sans emploi » ont déclaré une profession qu'ils n'avaient jamais exercée s'ils l'avaient parfois apprise : ils exprimaient ainsi leur désir de trouver du travail dans une branche d'activité déterminée (6).

D'autre part les recensements et les sondages démographiques comportent une petite marge d'incertitude dans les déclarations d'emploi occupé au moment de l'enquête, du fait qu'un certain nombre d'hommes portés sous la rubrique « emploi non déclaré » sont en réalité « sans emploi » ou même « sans profession » (7).

Il est difficile, en Afrique, de distinguer le chômage de certaines formes de sous-emploi. Selon la définition classique il y a sous-emploi lorsqu'un travailleur ne travaille pas à plein temps malgré lui (sous-emploi visible) ou lorsqu'il occupe un emploi ne permettant pas la pleine utilisation de ses capacités (sous-emploi invisible) (8). Dans les pays économiquement développés il s'agit essentiellement des travailleurs salariés. En Afrique, au contraire, les sous-employés des agglomérations urbaines (sous-emploi visible) (9) sont en général classés

(2) P. AJAVON (1969).

(3) Cette définition ne concerne que les hommes; une femme n'est chômeur que si elle recherche effectivement un emploi.

R. DEVAUGES (1963) et P. RAYMAEKERS (1964) distinguent deux types principaux de chômeurs dans les centres urbains :

- Les déscolarisés sans travail, jusqu'à 25 ans, n'ayant le plus souvent que peu ou pas du tout travaillé.
- Les chômeurs adultes, caractérisés par une forte proportion d'illettrés et, parmi les scolarisés, de sous-scolarisés.

(4) Cette catégorie comprend aussi les femmes n'ayant qu'une activité ménagère et tous ceux qui ne sont pas disponibles pour exercer une activité professionnelle.

(5) Avec la restriction ci-dessus (note 3) concernant les femmes.

(6) Beaucoup de jeunes se donnent ainsi comme chauffeur, mécanicien, employé de maison (Recensement de Dakar, 1955).

(7) La moitié au moins des 1 000 hommes à « emploi non déclaré » dans le recensement de Dakar (1955), où 55 000 hommes ont déclaré un emploi (population domiciliée de 14 ans et plus).

(8) Nous ne mentionnerons pas ici le sous-emploi saisonnier de la main-d'œuvre agricole.

(9) Le sous-emploi invisible concerne le secteur public et para-public.

dans les recensements et les sondages démographiques comme travailleurs indépendants ou comme « sans emploi », ou même « sans profession ».

En Afrique les travailleurs indépendants sont essentiellement ceux de l'artisanat, des petits métiers et du petit commerce (10).

Beaucoup d'hommes — surtout les jeunes — classés dans les recensements et les sondages démographiques comme « sans emploi » ou « sans profession » exercent en fait des petits métiers; ce sont des chômeurs « actifs »; mais les ressources qu'ils obtiennent ainsi sont en général très maigres (11). Si ces activités de remplacement sont suffisamment rémunératrices ces chômeurs doivent être considérés comme des travailleurs indépendants. Selon le niveau de revenu de ces activités on passe du stade de chômeur réel à celui de chômeur nominal. Certains chômeurs se montrent « assidus dans la recherche d'un emploi salarié » mais d'autres ont une « propension à s'adonner à des activités indépendantes », d'autres enfin « oscillent régulièrement entre le salariat et le travail indépendant » (12).

Beaucoup de travailleurs, surtout des jeunes, classés dans les recensements et les sondages démographiques comme indépendants se livrent pour leur propre compte à des « activités commerciales ou artisanales qui sont économiquement marginales, voire négatives si elles sont socialement assez positives ». Un certain nombre d'entre eux apparaissent dans les situations de chômage conjoncturel où ils ont perdu leur emploi dans le secteur moderne (13) : ce sont des « chômeurs déguisés ». « La conscience du chômage est nettement plus intense chez ceux-ci que chez les sous-employés n'ayant jamais travaillé dans le secteur moderne » (14).

Dans de telles conditions de mobilité professionnelle le nombre des chômeurs de la population urbaine, tel qu'il est donné dans les recensements et les sondages démographiques, ne peut être que très approximatif, même s'il est pris au sens le plus large. La limite entre le chômage et le sous-emploi reste floue, de même que la limite entre les « sans-emploi » et les « sans profession ».

(10) Les artisans travaillent seuls ou avec l'aide de membres de leur famille, de quelques compagnons associés ou salariés et d'apprentis, très rarement rémunérés : c'est au contraire la famille de l'apprenti qui doit fréquemment payer l'apprentissage dans beaucoup de pays d'Afrique. Le bâtiment, les transports, sont des activités artisanales chez les Africains; la petite industrie africaine a presque toujours un caractère artisanal. Les petits métiers sont des activités variées à très faible revenu. La grande majorité sont manuels et se distinguent de l'artisanat par les traits suivants :

- Installation non fixe ou activité ambulante.
- Equipement très réduit ou nul.
- Apprentissage sommaire ou inexistant.
- Activité temporaire ou intermittente.

Le petit commerce comprend le commerce africain de détail et de micro-détail; celui-ci est pratiqué par les femmes.

(11) R. DEVAUGES (1963). La moitié des 500 chômeurs interrogés à Brazzaville en 1957 exerçaient un petit métier.

(12) A. LUX (1962). En 1958, 10 % des 228 chômeurs interrogés à Luluabourg (Kasaï, Congo belge) étaient des chômeurs nominaux. Le salariat considéré ici est celui du secteur moderne. Les chômeurs cherchent beaucoup moins à entrer au service de travailleurs indépendants, auprès desquels il ne bénéficieraient pas des mêmes conditions d'emploi.

(13) L'espace qui nous est imparti ne permet pas de présenter les différentes formes de chômage, notamment ce que l'on appelle le chômage structurel des pays sous-développés, c'est-à-dire en relation avec la structure dualiste de leur économie, dû à l'excédent des travailleurs disponibles par rapport à la capacité d'absorption de l'économie d'une région. Voir à ce sujet A. LUX (1962) pour qui la notion de plein emploi des pays industrialisés doit faire place à celle de rythme optimal d'accroissement de l'emploi par transfert de l'économie de subsistance à l'économie de marché.

(14) R. RAYMAEKERS (1964). Le « chômage déguisé » concernait près du tiers des activités du secteur privé africain à Léopoldville (Kinshasa) en 1961. On pouvait en outre considérer que près de 90 % de ce secteur, y était affecté par un sous-emploi important. A Cotonou « le sous-emploi est général parmi les apprentis de la mécanique auto (restés chez leur patron après l'apprentissage), les réparateurs de cycles (anciens apprentis de mécanique installés à leur compte), les artisans de services (coiffeurs, photographes, réparateurs de montres, électriciens) qui occupent d'ailleurs peu d'apprentis ». (J.-J. SERVONNAT, 1968).

\*\*

Les recensements et les sondages démographiques ne s'effectuent qu'à des périodes assez espacées (15). Il est cependant possible d'évaluer le nombre des chômeurs en milieu urbain en dehors de ces périodes. M. Servonnat, expert du Bureau International du Travail, a appliqué, en 1968, à la population urbaine du Dahomey, une méthode qui consiste à déduire les effectifs des travailleurs ayant un emploi, augmentés des « non demandeurs d'emploi » (16), du total de la population en âge de travailler.

Pour évaluer la population d'une ville à une époque donnée il faut connaître non seulement son taux d'accroissement naturel, mais aussi son taux d'accroissement par exode rural et migrations en provenance d'autres villes.

La population du Dahomey était connue par une enquête démographique effectuée en 1961. Celle de Cotonou avait été recensée en 1964. L'expert y a effectué un sondage en 1967, sur 1 000 hommes et 500 femmes; il est apparu que l'exode rural ne s'y s'amplifiait pas beaucoup; une légère accélération observée provient surtout des habitants d'autres villes et de migration de jeunes filles scolarisées. Le taux d'accroissement annuel de la population urbaine globale par exode rural de l'enquête de 1961 est de 2,9 %, le taux de reproduction net observé dans les villes de 3 %. La population urbaine globale (natalité plus apports extérieurs) augmente donc au rythme annuel de 5,9 %, soit presque deux fois plus vite que la population totale du pays. Cependant la population de la capitale, Cotonou, a un rythme annuel de croissance de près de 10 %. Sur ces bases la population urbaine a été évaluée au Dahomey, en 1968, à 312 000 habitants, dont 151 000 pour Cotonou, soit 12,66 % de la population totale (17). La population correspondante, entre 15 et 60 ans, est la suivante (18) :

- hommes : 74 100;
- femmes : 80 500.

Pour évaluer l'emploi urbain au Dahomey en 1968, l'expert a réalisé un recensement exhaustif des travailleurs indépendants à Cotonou et dans une petite ville. La comparaison montre que les résultats de Cotonou peuvent être multipliés par deux pour obtenir l'effectif urbain global.

L'effectif de la main-d'œuvre salariée permanente peut être connu facilement (19). L'enquête démographique de 1961 et le recensement de 1964 donnent des informations sur le secteur primaire en milieu urbain qui semblent valables en 1968. Les « non demandeurs d'emploi » sont connus par diverses sources de renseignement (20).

(15) Dix ans en principe à l'échelle nationale pour les recensements.

(16) Non disponibles pour exercer une activité professionnelle (femmes ayant une activité ménagère non comprises).

(17) L'expert a retenu le critère de 10 000 habitants comme limite de la ville.

(18) Il n'est pas tenu compte des personnes de plus de 60 ans : le nombre de celles qui continuent à occuper un emploi compense à peu près celui des retraités de moins de 60 ans qui ne se livrent à aucune autre activité salariée.

(19) Déclarations d'employeurs aux services de la statistique, de la sécurité sociale, des contributions directes; postes budgétaires (Etat et collectivités locales). Les travailleurs temporaires, les tâcherons et les ouvriers occasionnels ont été comptés en poste par l'expert.

(20) Statistiques scolaires, hospitalières, militaires, etc.

La situation de l'emploi urbain en 1968 se présente ainsi :

Secteur d'activité	H	F	Total
1 — Secteur primaire (pêche et agriculture)	8.000	700	8.700
2 — Secteur secondaire et tertiaire			
a) public et parapublic	15.000	1.550	16.550
b) moyennes entreprises	8.700	350	9.050
c) professions libérales et salariés des professions libérales	300	50	350
d) enseignement privé	1.500	450	1.950
e) gens de maison	2.600	400	3.000
f) artisanat et petits métiers (y compris transports)	16.000	1.950	17.950
g) petit commerce	4.000	30.000	34.000
Total	56.100	35.450	91.550
Non demandeurs d'emploi			
1 — élèves et étudiants de 15 ans et plus	7.200	3.150	10.350
2 — militaires et contingent	800		800
3 — handicapés physiques	400	400	800
4 — rentiers — propriétaires immobiliers religieux, féticheurs, etc. . .	300		300
Total	8.700	3.550	12.250
<b>Total Général</b>	<b>64.800</b>	<b>39.000</b>	<b>103.800</b>

L'évaluation du chômage urbain, chez les hommes, est donc la suivante :

$$74\ 100 - 64\ 800 = 9\ 300$$

L'expert, se fondant sur les résultats des recensements et des sondages démographiques en milieu urbain, a considéré que 50 % des femmes d'âge actif des villes, soit 40 250 en 1968, souhaitent exercer une activité non ménagère. Le chômage urbain féminin est donc évalué à :

$$40\ 250 - 39\ 000 = 1\ 250$$

Ces évaluations demeurent très approximatives, surtout chez les femmes, et la précision des nombres ne doit pas faire illusion. Les résultats de l'enquête démographique de 1961 donnaient 2 300 chômeurs urbains. Si l'on compare le volume de la population potentiellement active en 1961 et 1968, l'emploi urbain aux mêmes dates et si l'on tient compte des créations de postes entre ces dates, l'évaluation de 1968 n'est pas aberrante.

Le volume du chômage a augmenté d'un peu plus de 1 000 unités par an (21).

(21) Voici quelques résultats d'un sondage effectué à Cotonou en 1967 par l'expert sur un échantillon de 1 000

A cette époque M. Servonnat pouvait écrire qu'au Dahomey, « où la croissance urbaine et l'exode rural n'ont pas pris un aspect inquiétant, le chômage ne paraît pas avoir atteint un seuil catastrophique en valeur absolue, ni par rapport à la population totale (0,5 %), ni même par rapport à la population urbaine (4%) ». Il a néanmoins « atteint un niveau préoccupant » lorsqu'il est « comparé à la population urbaine d'âge actif (7,6 %), au volume de l'emploi salarié (30 %) et surtout aux effectifs du secteur privé moderne (100 %) » (22). Cependant, interrogé en 1970, l'expert prévoit une situation grave à moyen terme, le volume du chômage devant doubler de 1970 à 1975 à la suite de la forte diminution du recrutement dans le secteur public, à défaut d'une expansion économique plus rapide que celle de la dernière décennie.

Mais le chômage est tempéré par l'équilibre structurel de la société dahoméenne, où la femme, qui pratique le commerce de micro-détail, est un élément régulateur des ressources du ménage (23).

D'autre part, « le milieu urbain conserve un aspect rural marqué » et une partie importante des migrants ruraux regagnent leur milieu d'origine au bout de quelques mois s'ils ne trouvent pas de travail en ville (24).

\*  
\*\*

Dans d'autres pays les études de prévision d'emploi donnent des indications hypothétiques sur le chômage. Au Togo, M<sup>lle</sup> E. Vlassenko, statisticienne, a fait, dans une étude sur l'emploi en 1966, des prévisions d'évolution de la population active de 1961 à 1971.

Elle s'est fondée sur une enquête démographique par sondage effectuée en 1961 (25). Le taux d'accroissement moyen global est de 2,6 %; mais il s'abaisse à 2,4 % si l'on tient compte de l'émigration, qui représente environ 0,2 % de la population par an. Cependant il y a lieu de tenir compte aussi de la structure par âge de la population : depuis 1950 « la natalité semble avoir atteint son résultat maximum par réduction surtout de la mortalité infantile » (26). « Le nombre des jeunes s'est donc accru sensiblement dans l'ensemble de la population sans que le nombre des adultes ait augmenté » (27).

M<sup>lle</sup> Vlassenko a aussi utilisé les résultats d'une enquête sur les artisans effectuée en 1963-1964 et des statistiques relatives aux secteurs public et privé moderne. L'aperçu général sur l'emploi qu'elle donne est le suivant (28) :

chômeurs hommes et 200 femmes à la recherche d'un emploi.

Les professions masculines déclarées (ou recherchées par ceux n'ayant jamais travaillé) sont surtout :

1) Le bâtiment (17 %) où les périodes de chômage sont les plus longues.

2) La mécanique de réparation (16 %) où le sous-emploi est le plus étendu.

3) Les emplois de chauffeur (15 %), de bureau (14 %) qui n'offrent pas la solution de rechange que constituent les petits métiers.

15 % ont été classés comme manœuvres à défaut d'indications précises.

85 % des femmes cherchent un emploi de bureau; 93 % ont d'ailleurs au moins le certificat d'études primaires, ce qui n'est le cas que de 33 % des hommes.

52 % des hommes, 87 % des femmes ont de 15 à 24 ans.

23 % des hommes, 12 % des femmes ont de 25 à 29 ans.

Le maximum se situe entre 20 et 24 ans pour les deux sexes.

62 % des hommes, 45 % des femmes sont nés en zone rurale.

41 % des hommes, 43 % des femmes sont à Cotonou depuis moins de 5 ans.

(22) J.-J. SERVONNAT (1968).

(23) J.-J. SERVONNAT (1969).

(24) 170 sur 200 cas observés à Cotonou en 1967, parmi les chômeurs inscrits au service de la main-d'œuvre (J.-J. SERVONNAT, 1968).

(25) Sondage au 1/5 pour Lomé, la capitale, au 1/10 pour les autres villes, au 1/20 en zone rurale. Une localité de 4 000 habitants et plus agglomérés étant considérée comme une ville.

(26) E. VLASSENKO (1967), p. 175.

(27) E. VLASSENKO (1967), p. 31.

(28) Les nombres reproduits sont ceux de E. VLASSENKO (1969), p. 26-28 (rectifications à l'aide de données de 1968).

ANNEES	1961(*)	1966	1971 Effectif Pourcentage	
POPULATION ACTIVE (15 ans et plus)	564.900	583.100	688.000	100
dont :				
Hommes	329.500	345.800	410.500	59,7
Femmes	235.400	237.300	277.500	40,3
dont :				
— AGRICOLE	437.600	445.050	517.700	75,2
— NON-AGRICOLE	127.300	138.050	170.300	24,8
— Salariés privés	10.200	15.150	18.500	2,7
— Salariés publics	12.200	15.800	23.100	3,4
— Non-salariés	100.200	102.200	118.700	17,3
— Chômeurs (**)	4.700	4.900	10.000	1,4
INACTIFS (15 ans et plus (***))				
Hommes	25.700	30.100	43.200	
Femmes	213.900	215.000	254.600	
Total	239.600	245.100	297.800	
TAUX D'ACTIVITE				
Hommes	92,8	92,0	90,5	
Femmes	52,5	52,5	52,1	
Salariés/Population active	3,9	5,3	6,0	
POPULATION TOTALE	1.543.600	1.716.200	1.931.800	

(\*) Les effectifs ne sont pas strictement ceux donnés par l'enquête démographique mais ceux réestimés en fin d'année après correction de la pyramide des âges.

(\*\*) « Sans emploi ».

(\*\*\*) « Sans profession ».

D'après les estimations la population active ne s'est accrue que de 3,2 % de 1961 à 1966 mais doit s'accroître de 18,0 % entre 1966 et 1971, période pendant laquelle les jeunes nés en plus grand nombre après 1950 atteignent l'âge d'activité.

Le chômage estimé est le chômage pour l'ensemble du Togo. L'enquête démographique de 1961 donne aussi des indications sur le chômage en milieu urbain et notamment à Lomé, la seule ville importante du Togo (29).

(29) En 1961 Lomé venait de dépasser 100 000 habitants, la seconde ville, Sokodé, n'en atteignait pas 20 000.

	Inactifs (15 ans et plus) (**)				Actifs (15 ans et plus)							
					Ayant un emploi			Chômeurs (*)				
	M Effect.	%	F	T	M	F	T	M	F	Total Effect.	%	
Lome	1.550	16,8	13.300	17.675	19.150	15.525	34.675	1.880	290	2.170	46,0	
Autres centres urbains	2.160	8,3	20.220	22.380	24.710	15.540	40.250	850	130	980	19,8	
Total milieu urbain	6.535	25,1	33.520	40.055	43.800	31.065	74.925	2.730	420	3.150	65,8	
Zone rurale	19.540	74,9	179.340	198.880	281.140	204.340	485.480	1.440	120	1.560	34,2	
Total général	26.075	100	212.860	238.935	325.000	235.405	560.405	4.170	540	4.710	100	

(\*) « Sans emploi ».

(\*\*) « Sans profession ».



Si le pourcentage des chômeurs et des inactifs de la population résidente de Lomé ne variait pas il y aurait en 1971 près de 5 000 chômeurs à Lomé et, chez les hommes, plus de 7 000 inactifs. M<sup>lle</sup> Vlassenko estimait que de 1961 à 1966 il arrivait à Lomé entre 2 000 et 3 000 migrants par an. Le service de la main-d'œuvre estime que ce nombre doit être situé maintenant entre 3 000 et 4 000. En 1968 ce service évaluait entre 16 000 et 18 000 le nombre des chômeurs, au sens large, de Lomé. Si l'on admet les prévisions d'évolution de la population active et totale de M<sup>lle</sup> Vlassenko la répartition des chômeurs et des inactifs entre Lomé et le reste du Togo doit donc être différente en 1961 et en 1971. Ce peut être dû non seulement à l'exode rural mais aussi à l'accélération de la scolarisation (30).

\*  
\*\*

En Afrique la Sécurité Sociale ne couvre pas tous les risques de suppression de ressources : il n'y a pas d'assurance-chômage. Dans ces conditions il n'y a pas non plus d'équivalent des statistiques des chômeurs secourus des pays économiquement développés.

Le nombre des chômeurs ne doit pas être confondu avec celui des demandeurs d'emploi des services de la main-d'œuvre, qui existent maintenant dans les principaux centres urbains d'Afrique. Tous les chômeurs ne s'y inscrivent pas, même si les Etats exigent que les demandes et les offres d'emploi se fassent par l'intermédiaire de ces services. D'autre part tous ceux qui s'y inscrivent ne sont pas des chômeurs : ce peuvent être des travailleurs qui veulent changer d'employeur, de profession ou de lieu de travail (31).

Il semble qu'à Lomé un grand nombre de chômeurs se soient inscrits comme demandeurs d'emploi à partir de juillet 1968, à la suite de la promulgation d'un décret obligeant les employeurs offrant un emploi et les travailleurs en quête d'emploi à recourir au service de la main-d'œuvre. Le nombre des demandeurs, qui était de 2 700 en 1967, est passé à 4 900 en 1968, 5 900 en 1969; le taux de placement, qui était de 4 % en 1967, est passé à 9 % en 1968, à 16 % en 1969 (32). La demande d'emploi n'est faite qu'une fois; il s'agit, chaque année, du nombre des nouveaux demandeurs. Le total des demandeurs d'emploi des trois années est donc, après déduction des placements, de 12 000. Mais en réalité le service de la main-d'œuvre arrive difficilement à retrouver les anciens demandeurs, qui ne doivent plus être considérés comme tels pour la plupart.

Le Service de la main-d'œuvre du Togo constate, en 1969, qu'« il y a pléthore de demandes d'emploi d'une part, des gens venus des campagnes en quête d'un emploi de manœuvre, et ceci parce qu'ils n'ont aucun niveau d'instruction, ou du moins que leur niveau culturel est trop bas pour qu'il leur soit permis de s'inscrire sous une autre spécialité; d'autre part, des jeunes gens titulaires soit du certificat d'études primaires, soit du brevet (B.E.P.C.), soit du baccalauréat, mais qui, malheureusement, n'ont reçu aucune formation professionnelle.

Le Service de la Main-d'Œuvre arrive difficilement à placer les quelques titulaires des divers certificats d'aptitude professionnelle par manque de postes vacants dans les entreprises. » (33).

(30) De toute façon le nombre des chômeurs s'est accru dans de plus grandes proportions que le nombre des habitants de Lomé, que l'enquête de 1961 établissait à 105 000. Une enquête par sondage sur les budgets familiaux en 1964 a permis d'estimer la population de la ville à 116 000 habitants. Cela donne un taux de croissance annuel de 3,2 % et représenterait 144 000 habitants en 1971.

(31) C'est le cas d'un tiers des 1 800 demandeurs d'emploi à Cotonou en 1967, où l'on estime que le rapport entre la demande exprimée et le nombre réel de chômeurs y était alors de 1 à 5 ou 6 (J.-J. SERVONNAT, 1968). En France le rapport entre la population disponible à la recherche d'un emploi et les demandes exprimées non satisfaites était de 1,6 à la même époque.

(32) Ce taux représente le pourcentage des demandeurs placés dans l'année par rapport au nombre des demandeurs inscrits dans l'année. Mais les demandeurs placés dans l'année peuvent avoir été inscrits une des années précédentes.

(33) Voici, à titre indicatif, quelques informations sur les 5 900 demandeurs d'emploi qui se sont inscrits au

## Bibliographie

- AVAJON P. — *Les problèmes de l'emploi*. Conférence donnée au stage de planification de l'éducation organisé du 20 au 27 août 1969. Lomé, 10 p. (multigraphié).
- DEVAUGES R. — Etude du chômage à Brazzaville en 1957. II Etude sociologique. Paris, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Sciences Humaines, vol. I, n° 4 (tome II), 1963. 205 p., 84 tableaux, bibliographie.
- LUX A. — Le marché du travail en Afrique Noire. Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1962, 327 p. *Publications de l'Université Lovanium de Léopoldville*.
- RAYMAEKERS P. — L'organisation des zones de squatting, élément de résorption du chômage structural dans les milieux urbains des pays en voie de développement. Paris, Editions Universitaires, 1964, 283 p. *Publication de l'Université Lovanium de Léopoldville*.
- SERVONNAT J.-J. — *Rapport au Gouvernement de la République du Dahomey sur les problèmes de l'emploi en milieu urbain*. Cotonou, décembre 1968, 222 p. (dactylographié).  
— *Mémoire au Gouvernement sur les problèmes de l'emploi*. Cotonou, septembre 1969, 18 p. (dactylographié).
- VLASSENKO E. — *Population active et emploi au Togo*. Lomé, Service de la statistique générale, 1967, 213 p. (multigraphié).  
— *Note sur l'emploi et la formation professionnelle*. Lomé, Service du Plan, 1969, 28 p. (multigr.).

service de la main-d'œuvre, à Lomé, en 1969 :

- Nationalité : Togolais, 96 %; Dahoméens, 3,5 %; autres, 0,5 %.
- Sexe : masculin, 93,5 %; féminin, 6,5 %.
- Age : 43 % des hommes, 78 % des femmes ont de 15 à 24 ans; 22 % des hommes, 15 % des femmes ont de 25 à 29 ans. Le maximum s'établit entre 20 et 24 ans pour les deux sexes.
- Principales professions demandées : Employés de bureau, 16 %; artisans, ouvriers, 55 % : (dont chauffeurs, 12 %, menuisiers, 8 %, mécaniciens, 7 %, maçons, 6 %); manœuvres, 20 %.
- Niveau d'instruction : nul, 25 %; primaire, 54 %. Secondaire : premier cycle, 18 %; deuxième cycle, 3 %.
- Diplômes obtenus : C.E.P.E., 16 %; B.E.P.C. ou C.A.P., 2 %; baccalauréat, 0,3 %.
- Nombre d'années de pratique : 0 : 73 %; inférieur à 1 an : 9 %; 1 an à inférieur à 5 ans : 13 %; 5 ans et plus : 5 %.
- Lieu de naissance : pas d'information pour 1969; en 1966, 12 % étaient nés à Lomé.
- Demandeurs d'emploi placés en 1969 : 16 % (dont 93 % à Lomé). Parmi ceux-ci : illettrés, 27 %; B.E.P.C., C.A.P., baccalauréat, 7 %.
- Années de pratique : 0 à inférieur à 1, 38 %; 1 à inférieur à 5, 38 %; 5 et plus, 24 %.

COLLOQUES INTERNATIONAUX  
DU  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

Sciences Humaines

LA CROISSANCE URBAINE  
EN AFRIQUE NOIRE  
ET A MADAGASCAR

TALENCE  
29 septembre - 2 octobre 1970

---

*EXTRAIT*

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
15, quai Anatole-France - Paris-VII  
1972

-4 OCT. 1972  
O. R. S. T. O. M.

Collection de Références

n°

5660 (Sec.)

MAUSER (A.)